

DECISION MUNICIPALE
N°24-081

1-1

Objet : Avenant 1 « MARCHE DE TRAVAUX D'ATTENUATION D'ILOTS DE CHALEUR DES GROUPES SCOLAIRES « MOULIN A VENT » ET « CHATEAU – 24-18 »
LOT 1 VRD GROUPE SCOLAIRE » CHATEAU »

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4^e et L 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé,

VU l'article R. 2194-2 du code de la commande publique,

VU le règlement intérieur de la commande publique adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

VU la proposition d'avenant ci annexée,

D É C I D E

ARTICLE UN : de retenir les travaux supplémentaires de l'entreprise DELAMPLE, titulaire du Lot 1 VRD Groupe Scolaire Château, d'un montant de 10 801,45 € HT (soit 12 961,74 € TTC) concernant le marché cité en objet qui porte son montant global à 198 495,01 € HT (soit 238 194,01 € TTC)

ARTICLE DEUX: de signer l'avenant correspondant ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,
Le 23/07/2024

po Le Maire, empêché, l'adjointe déléguée
Dominique Fouchier
Nicolas Thomas



Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20240723-D24-081-AR
Date de télétransmission : 30/07/2024
Date de réception préfecture : 30/07/2024